

**COMMISSION DE DISCIPLINE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

FORMATION COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Tours, le 05/05/2023

La Présidente de la Commission de
discipline

À

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de discipline

Réf. : SD/n°418

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à la prochaine Commission de discipline de la Section disciplinaire de l'Université de Tours compétente à l'égard des usagers qui se tiendra le :

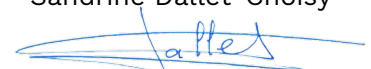
Jeudi 1^{er} juin 2023, à 14h00
Salle des Commissions, bâtiment H, 1^{er} étage
Parc Grandmont, 31 avenue Monge, 37200 Tours

Au cours de cette audience seront évoquées les affaires listées à la suite de cette convocation (dossiers, pièces et rapports d'instruction joints).

La Commission de discipline ne pouvant valablement délibérer que si la moitié au moins des membres appelés à siéger sont présents, je sais pouvoir compter sur votre présence à la séance susmentionnée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente de la Commission de discipline
Sandrine Dallet-Choisy



P.J. : dossiers et rapports d'instruction



**Commission de discipline de la Section disciplinaire de l'université de Tours
Compétente à l'égard des usagers**

Séance du Jeudi 1^{er} juin 2023

Affaires inscrites à la séance :

Mme [REDACTED], Fraude ou tentative de fraude lors d'un examen d' « Histoire des idées sociologiques » par utilisation d'un téléphone portable.

M. [REDACTED], Utilisation des outils de l'université (adresse mail) et revendication de sa qualité d'étudiant dans le cadre de l'envoi de courriels contenant des insultes et menaces à son ex-compagne pouvant porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement et à la réputation de l'université.

M. [REDACTED], Comportement violent durant un cours à l'encontre d'une étudiante pouvant conduire à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Mme [REDACTED], Falsification d'un certificat médical pouvant porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université